

CAPL C du 6 JUILLET 2011

Mouvements internes dans le département :

NOMS	ANCIENNE AFFECTATION	NOUVELLE AFFECTATION
DA SILVA JESUS Joaquim	Trésorerie de Plélan	Trésorerie de Redon
DESPRES Gaëlle	C.G.S.R (Pensions)	Trésorerie Chartres de Bretagne
EDET Michèle	Trésorerie de Tinténiac	C.E.R
GUEGUEN Maud	C.E.R	TG liaison rémunération
LESCOP Ronan	C.E.R	Paierie départementale
MAREAU Gérard	Trésorerie de ST Aubin	T.C.A
NAVELLOU Monique	TG liaison rémunération	Centre de Services Partagés
PAPAIL Nicolas	Département informatique	Trésorerie C.H.G.R au 01/01/2012
VILLALON Régine	Trésorerie du C.H.U	Paierie régionale

Arrivées dans le département :

NOMS	ANCIENNE AFFECTATION	NOUVELLE AFFECTATION
COLSON Nadège	DDFIP 94	C.G.S.R (Pensions)
DELAMARCHE Julie	DDFIP 93	C.G.S.R (Pensions)
DI CICCIO Patricia	DDFIP 22	TG service dépense
GARNIER Philippe	DDFIP 93	C.E.R
LEGUILLE Catherine	DDFIP 80	Trésorerie de Plélan le Grand
PACOR Sylvie	DDFIP 44	TG liaison rémunération

Départs en retraite :

NOMS	AFFECTATION	DATE DE DEPART
CHALMEL Christine	TCA	01/07/2011
CHAUVIRE Maryvonne	TCA	01/07/2011
DELAUNAY Claudine	Centre de Services Partagés	01/07/2011
FLAUX Joëlle	TCA	01/07/2011
GUILLOUX Danièle	Fougères collectivités	01/10/2011
LEFEUVRE Joseph	TCA	01/07/2011
LOUIS Christiane	CGSR (Pensions)	01/07/2011
MARTINE Suzanne	Fougères Collectivités	01/07/2011
MESSINA Nicole	TCA	01/07/2011
TERTRAIS Corinne	DI	01/07/2011
TOLLEMER Marie Thérèse	TCA	01/01/2012

Observations :

La situation des emplois dans le département s'aggrave et le mouvement de mutation de septembre 2011 est loin de couvrir les besoins :

- 11 agents partent à la retraite dans les 6 prochains mois,
- pour 28 postes de catégorie C vacants, seuls 6 arrivées dans le département.

La priorité a été donnée aux demandes de mutations internes. La direction a appliqué la nouvelle règle de durée minimale dans le poste d'un an.

Pour les agents promus de C en B, seuls ceux souhaitant changer de poste ont été mutés.

La CAP de recours en notation se tiendra en septembre prochain: pour tout recours à rédiger et défendre, n'hésitez pas à nous appeler.

Concernant le droit individuel à la formation (D.I.F), 56 personnes l'ont utilisé pour préparer des concours.

Un point a été fait sur le contrôle des arrêts de maladie effectués par la C.P.A.M, en expérimentation dans notre département depuis la rentrée 2010 : pour 523 arrêts de maladie enregistrés cette année, 60 courriers ont été envoyés et 18 contrôles effectués par les médecins-conseils, dont un cas très contesté.

Listes d'aptitude B en A et C en B 2012 : Attention : Nouvelles modalités d'information des candidats

Les opérations de sélection pour les listes d'aptitude aux grades d'Inspecteur et de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2012 seront organisées selon de nouvelles modalités tenant compte de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et règles de gestion des personnels de la DGFIP.

La Direction Générale a décidé que **les agents remplissant les conditions statutaires devront déposer spontanément leur candidature.**

NB : Les services RH ne solliciteront donc pas les agents « ayant vocation » de la filière gestion publique afin de savoir s'ils demandent l'examen de leur dossier.

Une circulaire à paraître en juillet ou août 2011 précisera les conditions statutaires, les modalités de sélection et la date limite de dépôt des candidatures.

Les agents souhaitant l'examen de leurs titres devront donc prendre leurs dispositions pendant les congés d'été pour être joignables par leurs collègues et/ou leurs chefs de service afin de leur permettre de respecter la date limite de dépôt.

Il est précisé que les nouveaux candidats, issus des filières gestion publique et fiscale, seront conviés à un entretien d'information fin août/début septembre.

Les conditions statutaires d'accès aux grades d'Inspecteur et de contrôleur fixées par les décrets du 26/08/2010 portant statuts particulier des personnels de catégorie B et A de la DGFIP sont les suivantes :

- L/A B en A : fonctionnaires de catégorie B des Finances publiques justifiant au 1^{er} janvier de l'année de nomination de 15 ans de services publics dont huit ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B
- L/A C en B : agents administratifs et agents techniques des Finances publiques justifiant au 31/12 de l'année de leur nomination d'au moins 9 années de services publiques.

Vos élus FO :
Gilles LE TOUX, TCA
Muriel DUCOAT, TG CDC

Ne rien faire, c'est se laisser faire.

2

Rejoindre et adhérer à FO DGFIP, syndicat libre et indépendant, c'est déjà agir.